

Aigle de Bonelli



Collectif
Garrigues
vivantes

Aquila fasciata

Description / Biotope

L'**aigle de Bonelli** possède un plumage contrasté et est de taille moyenne. La longueur de sa queue est égale à la largeur de l'aile et le mâle est plus petit que la femelle. L'adulte a le **dessus brun** avec une **tache claire** au milieu du dos. De dessous, le **corps est blanc** avec des **flammèches sombres** qui contraste avec le dessous des ailes sombres. Les rémiges sont brun sombre sur leur extrémité. La queue est grise avec une barre noire terminale. Le juvénile, vue de dessous, a le corps et les ailes uniformément roux. Les rémiges sont pâles avec les extrémités noires. La queue l'est aussi, mais sans barre noire terminale.

Il habite les milieux ouverts comme les **garrigues et maquis méditerranéens**.

Le Saviez-vous ?

Il supporte mal la présence d'autres grands rapaces sur son territoire. Malgré la différence de taille, il est capable d'en expulser un Aigle royal par exemple.

Evaluation Liste Rouge IUCN
Risque de disparition de l'espèce à l'échelle régionale

AuRA

LC

NT

VU

EN

CR

LC préoccupation mineure, NT quasi menacée, VU vulnérable, EN en danger, CR en danger critique



Biologie / Comportement

L'aigle de Bonelli peut être qualifié de **méditerranéo-montagnard**. Il recherche les **reliefs de basse altitude**, bien **exposés** et pourvus de falaises en climat méditerranéen. On le retrouve dans les garrigues, les boisements clairs, ou même les terres agricoles et zones humides. Il préfère garder ses distances avec l'homme. Cet aigle se nourrit d'**oiseaux** (70 à 80%) ainsi que de **mammifères** (25 à 15%) et de gros lézards (5%). Il s'agit d'un prédateur opportuniste (hérons, pigeons, corvidés, perdrix, cormorans, lapins, fouines, rats, lézards vert et ocellé ...)



Menace / Situation locale

Causes de la **régression** :

- Dérangement par des activités de pleine nature (escalade, quad, survol par des avions, ...)
- **Destruction** de ses biotopes, **artificialisation**.
- **Électrocution et collision** avec des pylônes, éoliennes et câbles électriques
- Altération des paysages qui réduit les habitats favorables de ses proies

La région AURA compte actuellement 4 couples, tous en Ardèche, contre 6 à 9 couples avant 1960. On compte 51 couples en 2025 sur toute la France et est donc inscrit sur la Liste des espèces protégées de France.



© Didier Buysse